

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 3 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO et M. André VIGLI (de la question n° 22 à la question n° 24),

Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

M. ZILIO	M. BERBIGUIER	Mme BOMPARD
M. VIGLI	M. GABRIEL	M. MALAPERT
Mme DESFONDS-FARJON	Mme DAVID-GITTON	M. MICHEL
M. MARECHAL	Mme JOUVE-LAVOLE	Mme FOURNIER
Mme ARNAUD	M. BERNE	Mme CALERO
M. BLANC	Mme ROUBY	
Mme GUTIEREZ	Mme AMALLOU	
M. AUZAS	M. MARROSU	
Mme BOUCLET	M. LAMIRAL	
M. SAEZ	M. LORANDIN	
M. RACAMIER	Mme BLACHIER-BAIARDI	
Mme AUTRAN-BLANC	M. MORAND	

Représenté(es) :

Mme ARNAUD
Mme BOUCHE
Mme PAGES
Mme NERSESSIAN
M. RAOUX

par Mme BLACHIER BAIARDI (jusqu'à la question n° 29)
par Mme GUTIEREZ
par M. BERNE
par M. MORAND
par M. MICHEL

Absent(s) : M. ZILIO et Mme BOMPARD (de la question n° 22 à la question n° 24)

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer Mme BLACHIER-BAIARDI, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 2 – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021 - PROCES-VERBAL - APPROBATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 avril 2021.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 3 – LEVEE DE SERVITUDE DE PASSAGE CONSTITUEE SUR LA PARCELLE SECTION BP N° 186 AU PROFIT DE LA PARCELLE BP N° 130

Il est proposé à l'Assemblée :

- de lever la servitude de passage constituée sur la parcelle section BP n° 186 au profit de la parcelle communale cadastrée BP n° 130.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la nouvelle propriétaire.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 4 – DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE - CHEMIN DES GREZES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur la proposition du Rapporteur,

- de procéder à la dénomination précitée.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 5 – DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE - CHEMIN DE LA GRANGETTE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur la proposition du Rapporteur,
- de procéder à la dénomination précitée.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – ACQUISITION PROPRIETE DE L'E.H.P.A.D. "LES ALLEES DE CHABRIERES" DE BOLLENE - PARCELLE SECTION BB N° 383 - RUE PAUL VALERY

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BB n° 383, d'une superficie de 487 m² et située rue Paul Valery, appartenant à l'E.H.P.A.D. « Les allées de Chabrières » de Bollène, à l'euro symbolique.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 7 – REALISATION DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE BRANCHE SUPPLEMENTAIRE AU ROND-POINT DES PORTES DE PROVENCE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / BURGER KING CONSTRUCTION - PRISE EN CHARGE FINANCIERE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec la S.A.S. BURGER KING CONSTRUCTION, relative à la réalisation des travaux de création d'une branche supplémentaire au rond-point des Portes de Provence, prévoyant notamment la prise en charge financière du montant des travaux par cette dernière.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 8 – SUBVENTIONS CONDITIONNELLES AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021 - COMPLÉMENT

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

-de voter les subventions conditionnelles aux associations pour un montant total de 4 400 € pour l'exercice 2021, telles que désignées sur le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS CONDITIONNELLES 2021

2021

FONCTION 324 – AUTRES ACTIONS PATRIMONIALES

BARRY AERIA	Journées du patrimoine	300
		300

FONCTION 415 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

KNIGHT OF THE HEART	Journées américaines	1500
TENNIS CLUB DE BOLLENE	Tournoi adultes	800
EVIDANSE 84	Gala de danse de fin d'année à la Cigalière	500
SPORTING MOTO BALL BOLLENOIS	Création d'une équipe féminine	1000
		3800

FONCTION 833 – PRESERVATION DU MILIEU NATUREL

LE SANGLIER DE SAINT HUBERT	Achat de volières	300
		300

TOTAL SUBVENTIONS CONDITIONNELLES COMPLEMENTAIRES 2021	4400
---	-------------

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 9 – FÊTES DE QUARTIER 2021 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'approuver les subventions conditionnelles aux associations coordinatrices d'animations dans le cadre des fêtes de quartiers, pour un montant total de 4 280 € pour l'exercice 2021,

- d'approuver les modalités de versement telles qu'énumérées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 10 – D.S.P. ASSAINISSEMENT - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE DEVERSEMENT TEMPORAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAUX DE BALAYAGE DE CHAUSSEE A LA STATION D'EPURATION DE BOLLENE LA CROISIERE - VILLE DE BOLLENE / EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON / SUEZ EAU FRANCE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser la société A7 Pierrelatte de chez Eurovia Languedoc Roussillon à déverser ses eaux de balayage de chaussée dans le réseau public d'assainissement raccordé à la station d'épuration de La Croisière,
- d'adopter la convention à passer la société A7 Pierrelatte de chez Eurovia Languedoc Roussillon et la société SUEZ Eau France en vue de définir les modalités administratives, techniques et financières pour le traitement des eaux de balayage de la chaussée provenant de la société A7 Pierrelatte de chez Eurovia Languedoc Roussillon sur la station d'épuration de La Croisière,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 11 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2020

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2020 ci-joint qui sera annexé au Compte Administratif de la même année.

Prend acte.

QUESTION N° 12 – TOURISME - TAXE DE SÉJOUR 2021 ET TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'abroger la délibération du 8 novembre 2016,
- d'approuver le transfert de la taxe de séjour à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) au 1^{er} janvier 2022,
- de constater l'absence de délibération relative aux tarifs 2021 qui aurait dû être approuvée avant le 1^{er} juillet 2020, et de reconduire à l'identique les tarifs de taxe de séjour en cours, pour l'année 2021,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 13 – REDEVANCES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES DE COMMERÇANTS SUITE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19, EN 2020 ET EN 2021 - EXONERATION EXCEPTIONNELLE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à accorder aux commerçants une exonération du paiement des redevances d'occupation temporaire du domaine public pour leur terrasse au titre de toute l'année 2020 selon le tableau ci-annexé,
- de convenir que les redevances d'occupation temporaire du domaine public pour leur terrasse dues par les commerçants au titre de l'année 2021 ne seront pas sollicitées par la Ville,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 14 – FESTIVAL "LES POLYMUSICALES" 2021 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter les conventions de partenariat à passer entre la ville de Bollène et les entreprises qui désirent contribuer à l'organisation du festival d'été « Les Polymusicales » 2021, aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RENOUELEMENT

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de renouvellement de mise à disposition à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), aux conditions énoncées ci-dessus.

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement.

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 16 – MODIFICATION TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 17 – REMBOURSEMENT AUX USAGERS DE LA MISE EN FOURRIÈRE DE LEUR VÉHICULE LE 3 AVRIL 2021

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le remboursement des frais de fourrière pour les propriétaire/usagers ainsi qu'il suit :

Immatriculation des véhicules	Coordonnées des propriétaires/usagers		Montant TTC
CT082XX	Laetitia PRUDHOMME	MONDRAGON	121,27 €
AX347MG	Domenica COSTANZO Lina STAGNITTO	ORANGE	121,27 €
BK567YK	Ramdane EL AMRI	BOLLENE	121,27 €
EM522QJ	Said LAMFADDE	BOLLENE	121,27 €
FR83526	Rémy CAVELIER	FARVAGNY (Suisse)	121,27 €

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 18 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal, tel que présenté par le comptable public,
- de déclarer que le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal est conforme au compte de l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 19 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Assainissement, tel que présenté par le comptable public,
- de déclarer que le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe de l'Assainissement est conforme au compte de l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier. Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 20 – BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC - COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC, tel que présenté par le comptable public,
- de déclarer que le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC est conforme au compte de l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 21 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'élire M. VIGLI, Président de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 22 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Administratif 2020 - Budget Principal, tel que présenté,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Le précédent Maire et le Maire actuel quittent la séance et ne participent pas au vote.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 23 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe de l'Assainissement, tel que présenté,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Le précédent Maire et le Maire actuel quittent la séance et ne participent pas au vote.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 24 – BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe de la ZAC PAN EURO PARC, tel que présenté,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Le précédent Maire et le Maire actuel quittent la séance et ne participent pas au vote.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 25 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2020 sur le Budget Principal 2021 comme suit :

Compte 001, report en investissement :	- 3 646 294,59 €
Compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés :	2 646 966,22 €
Compte 002, report en fonctionnement :	510 363,07 €

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 26 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2020 sur le Budget Annexe de l'Assainissement 2021 comme suit :

Compte 001, report en investissement	- 96 691,22 €
Compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	442 762,13 €
Compte 002, report en exploitation	115 909,13 €

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 27 – BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC - RESULTATS DE CLÔTURE 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- de constater les résultats de clôture 2020 à reporter sur le Budget Annexe de la ZAC PAN EURO PARC 2021 comme suit :

Compte 002, report en fonctionnement	558 408,04 €
Compte 001, report en investissement	- 558 408,04 €

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 28 – BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2021

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes du Budget Principal pour un montant de 3 897,03 € détaillé comme suit :

ADMISSIONS EN NON VALEUR 2021	
Au titre de l'année	Montant
2015	9,00 €
2016	468,15 €
2017	1 946,16 €
2018	697,50 €
2019	776,22 €
TOTAL GENERAL	3 897,03 €

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 29 – ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021 - RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à recruter des vacataires à l'occasion des élections régionales et départementales pour les journées des 20 et 27 juin 2021,
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 350 € pour une journée.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 30 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de verser, à compter du 1er janvier 2021, une indemnité de gardiennage des églises communales correspondant aux montants maximaux susvisés. La désignation du/des bénéficiaire(s) interviendra par arrêté.
- de reconduire chaque année le versement de cette indemnité dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 31 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ETAT DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2020 - INFORMATION

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- de l'état des travaux 2020 de la commission consultative des services publics locaux, tel qu'énoncé ci-dessus.

Prend acte.

QUESTION N° 32 – CHARTE DE LA DEMOCRATIE LOCALE A BOLLENE : REFERENDUM LOCAL D'INITIATIVE CITOYENNE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe d'expérimenter le Référendum Local d'Initiative Citoyenne (R.I.C.), selon les modalités précisées ci-dessus,
- de préciser que celui-ci relève d'un engagement moral de la municipalité et ne saurait lui être opposable juridiquement,
- de donner un avis favorable aux modalités de mise en oeuvre de ce droit d'amendement,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou ses représentants élus désignés à la concertation et à la démocratie participative pour engager toute formalité subséquente et pour signer les documents afférents à la présente délibération.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 33 – CHARTE DE LA DEMOCRATIE LOCALE A BOLLENE : LA CONVENTION CITOYENNE BOLLENOISE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe de la constitution de la Convention Citoyenne Bollénoise, instance citoyenne consultative,
- de donner un avis favorable aux modalités de désignation, de fonctionnement et de renouvellement de la Convention Citoyenne Bollénoise ainsi qu'à ses attributions,
- d'autoriser le Maire à procéder au tirage au sort des membres constituant la Convention Citoyenne Bollénoise et à en rédiger le règlement,
- de dire que la Convention Citoyenne Bollénoise établira sa propre charte de fonctionnement,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou ses représentants élus désignés à la concertation et à la démocratie participative pour engager toute formalité subséquente et pour signer les documents afférents à la présente délibération.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 34 – PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION D'ADHESION ENTRE LA VILLE DE BOLLENE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE ET L'ETAT

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) et l'Etat en vue d'engager les actions s'y rapportant,
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à intervenir et toutes les pièces nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 35 – PETITES VILLES DE DEMAIN (P.V.D.) - CONVENTION D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME P.V.D. : CONVENTION DE PRINCIPE A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BOLLENE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE ET LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la convention type ci-annexée à intervenir entre le Département de Vaucluse, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et la Ville de Bollène, labellisée « Petites Villes de Demain »,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, dès lors que la Convention d'adhésion avec l'Etat relative au programme « Petites Villes de Demain » aura été signée.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 36 – SUBVENTION EN NATURE - ASSOCIATION SOCIETE HIPPIQUE DE BOLLENE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de partenariat à passer avec l'association « Société Hippique de Bollène »,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés
